

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 2.013.571,35 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ; quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des engagements visés aux articles L.225-38 et L. 225-42-1 du Code de Commerce relatifs à Monsieur Vincent Lemaître ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat de M. Piet DEJONGHE en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de Mme Caroline FORTIER en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de Mme Christine de GOUVION SAINT CYR en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de M. Thomas GROB en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de Mme Bénédicte HAUTEFORT en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de M. Vincent LEMAITRE en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de M. Pascal MALBEQUI en qualité d'administrateur de la Société ;
- Renouvellement du mandat de M. Gilles SAMYN en qualité d'administrateur de la Société ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Gilles SAMYN, Président du Conseil d'Administration ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Vincent LEMAITRE, Directeur Général ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
- Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation pour 24 mois de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues ;
- Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 36.250.000 € en nominal ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au profit de salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre de la Société à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.